



N° 22/CA/09/15

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE BALARUC LES BAINSExtrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
Service des Campings Municipaux
~~~~~

Séance du 15 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quinze septembre, à dix heures, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance sous la Présidence de **Madame Brigitte LANET**, Vice-Présidente.

**Collège d'élus** : Mme Brigitte LANET, M. DORLEANS, M. MERIEAU, M. LARY, Mme DUMAS,

**Absents** : M. Gérard CANOVAS, M. FERNANDEZ, M. CALAS,

Le Conseil d'Administration a choisi comme secrétaire de séance : Monsieur Pierre LARY

-----

**Objet n°2** : Tarification Aire des Bains

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Vu l'article 9 des statuts de l'EPIC-Service des Campings Municipaux de la Ville de Balaruc-les-Bains,

Vu la Délibération du Conseil Communautaire Sète Agglopol Méditerranée N° DC 2021\_081 en date du 08 juin 2021, relative à la tarification de la taxe de séjour.

Vu la Décision de classement du Camping Chemin des Bains dans la catégorie 2 étoiles-Tourisme d'Atout France en 2022.

Cette aire de stationnement et de service automatisée dénommée « Aire des Bains » pour les voyageurs utilisant des installations autonomes est ouverte 7 jours sur 7 et dispose de 126 emplacements.

Toutefois, l'aire pourra être fermée provisoirement et sans préavis pour des opérations de maintenance et d'entretien ainsi que pour des raisons de sécurité ou d'intérêt général.

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération :

La tarification proposée est issue d'une étude comparative interne de la concurrence.

Les tarifs proposés par des aires de camping-cars situées dans la zone géographique de Balaruc-les-Bains ; situées sur la zone littorale et dans d'autres stations thermales ont été appréhendés et comparés.

La tarification ci-dessous proposée se situe dans la tranche supérieure. Ce niveau de tarification est pour autant justifié par les critères et avantages suivants :

- Conforts des emplacements : emplacements délimités/ Aire verdurée et ombragée/ Electricité sur chaque emplacement
- Services Loisirs + : Espace barbecue/ Espace convivialité/ Agrées Gym/ Terrain de pétanque/ Jeux pour enfants
- Services pratiques+ : Machines à laver (payantes)/ Espace containers et tri sélectif
- Atouts supplémentaires : Aire surveillée et sécurisée/ Situation en cœur de station/ Proximité des commerces et du SPA thermal O'Balía

C'est pourquoi, il demeure aujourd'hui nécessaire de déterminer l'ensemble des tarifications et des services proposés de l'Aire des Bains à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

|                                                                                  | BASSE SAISON *                | HAUTE SAISON**                 |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| Stationnement parking avec limitation à 4H (si dépassement paiement nuitées 24H) | HT :4.09€ soit<br>4.50€ TTC)  | HT :4.09€ soit<br>4.50€ TTC)   |
| Tarif 24H (non remboursable)                                                     | HT :14.55€ soit<br>16€ TTC)   | HT : 16.55€ soit<br>18.20€ TTC |
| Forfait « curistes » 21 jours (non remboursable)                                 | HT :281.82€ soit<br>310€ TTC) | HT :310.91€ soit<br>342€ TTC)  |
| TAXE DE SEJOUR (par personne et par nuit)                                        | 0.22€                         | 0.66€                          |

**Pour information tarification TTC camping PECH D'AY :**

« Forfait curiste » 2 personnes en basse saison : 409€

« Forfait curiste » 2 personnes en haute saison : 487.50€

Tva applicable : 10%

\*Basse saison : du 01/01/2023 au 31/03/2023 et du 01/10/2023 au 31/12/2023

\*\*Haute saison : 01/04/2023 au 30/09/2023

Le forfait curistes ne pourra être sélectionné qu'une seule fois chaque année par le client.

Les tarifs à la nuitée pourront être renouvelés à la borne de paiement.

Tous les équipements supplémentaires (remorque bagagère ou transportant un véhicule motorisé/véhicule motorisé 2,3,4 roues/ tente) sur l'emplacement sont compris dans la tarification ci-dessus.